

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .NGO/.ONG supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre site web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .NGO/.ONG.1. Autorité de tutelle et Registre

Les .NGO/.ONG sont des extensions génériques à destination des organisations non-gouvernementales.

Les différents intervenants sont :

- Autorité de tutelle :
ICANN : <http://www.icann.org>
- Registre :
Public Internet Registry : <https://thenew.org>
- Opérateur technique du Registre:
Afilias: <https://afilias.info>
- Registrar :
Gandi : <http://gandi.net>

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .NGO/.ONG.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .NGO/.ONG Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques aux .NGO/.ONG, définies par l'ICANN et Public Internet Registry, consultables aux adresses suivantes :

- Politiques du Registre :
<https://thenew.org/org-people/about-pir/policies/ngo-ong-policies>
- Politiques de l'ICANN :
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre interface, Vous lient au Registre du .NGO/.ONG. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Vous comme à Vous.

Les contrats entre l'ICANN et le Registre pour les extensions .NGO et .ONG sont disponibles aux adresses suivantes :

.NGO : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/ngo>
.ONG : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/ong>

Article .NGO/.ONG.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/ngo/info>
<http://www.gandi.net/domain/ong/info>

Conditions d'éligibilité

Les .NGO/.ONG sont réservés aux organisations non-gouvernementales.

Une organisation non-gouvernementale doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

1. La focale placée sur l'action dans l'intérêt public. Que ce soit un projet mené dans l'éducation ou la santé, l'environnement ou les droits de l'homme, les membres de la communauté .NGO/.ONG doivent œuvrer pour le bien de l'humanité et/ou la préservation de la

planète et ne doivent pas promouvoir la discrimination ou le sectarisme.

2. Entités ne recherchant pas le profit. Bien que de nombreuses ONGs poursuivent des activités commerciales et génèrent des revenus pour soutenir leur mission, les membres de la communauté .NGO/.ONG ne font pas de profit.

3. Influence gouvernementale limitée. Puisque de nombreuses ONGs ont des interactions importantes avec le Gouvernement, pas seulement pour des raisons de levée de fonds (qui peut inclure des donations provenant de Gouvernements) les membres de la communauté .NGO/.ONG décident de leurs propres politiques dirigeant leurs activités et sont indépendantes d'un contrôle politique ou gouvernemental direct.

4. Acteurs indépendants. Les membres de la communauté .NGO/.ONG ne doivent pas être des partis politiques pas plus qu'elles ne doivent faire partie d'un quelconque gouvernement. Le travail au sein d'une ONG est volontaire.

5. Organisations actives. Les membres de la communauté .NGO/.ONG poursuivent leur mission sur une base régulière.

6. Structurées. Les membres de la communauté .NGO/.ONG, qu'elles soient petites ou grandes, opèrent de manière structurée (statuts, codes de conduite, standards organisationnels, ou autres structures de gouvernance).

7. Légalité. Les membres de la communauté .NGO/.ONG agissent avec intégrité dans les limites de la loi.

Le Registre a déterminé que les organisations formées en vertu des lois de la Chine ne remplissent pas les critères d'influence gouvernementale limitée et d'indépendance des acteurs. Par conséquent les organisations chinoises ne sont pas éligibles à l'enregistrement d'un .NGO/.ONG. Si le Registre découvre qu'un enregistrement a été effectué par une organisation formée en vertu des lois de la Chine, le Registre procédera à la destruction du nom de domaine, sans aucun remboursement, pour non respect des conditions d'éligibilité.

Choix du nom de domaine

Le nom de domaine doit correspondre :

- au nom (en son entier ou de manière partielle) de l'ONG, au nom sous lequel l'ONG exerce habituellement son activité ;
- à un acronyme représentant l'ONG ;
- à un nom qui décrit généralement l'ONG ou permet de la reconnaître ; ou
- à un nom lié aux activités et à la mission de l'ONG.

Offre liée

En formant une demande d'enregistrement pour un .NGO/.ONG Vous reconnaissez que :

Les enregistrements pour les extensions .NGO et .ONG sont liés. Cela signifie que pour tout enregistrement d'un nom de domaine en .ONG par exemple, Vous obtenez le nom de domaine correspondant en .NGO (et vice-versa). Par exemple, Vous ne pouvez pas former une demande d'enregistrement uniquement pour

« exemple.ngo », étant donné qu'en formant une demande d'enregistrement pour « exemple.ngo » Vous acquérez automatiquement le nom de domaine « exemple.org » en raison du « bundle » technique existant entre les deux extensions.

Si Vous effectuez une action particulière concernant un nom de domaine enregistré en .NGO (comme une opération de transfert ou de destruction) la même action s'appliquera pour le nom de domaine correspondant en .ONG (et vice-versa).

De même, si le Registre à la lumière de ses politiques d'enregistrement prend une action à l'endroit de Votre nom de domaine en .NGO (incluant de manière non limitative une suspension, une révocation, un transfert, une suppression, une modification des informations ou des services fournis liés à un nom de domaine), le Registre entreprendra la même action à l'endroit du nom de domaine correspondant enregistré en .ONG (et vice-versa).

Procédure de vérification

Le Registre peut procéder à des vérification d'éligibilité aléatoires ou sur plainte.

Vous devrez être en mesure d'apporter la preuve de Votre statut d'ONG. La documentation permettant la validation peut constituer en l'un ou les documents suivants: une liste gouvernementale, des documents d'entreprise (extrait Kbis, ...), des documents fiscaux ou d'autres documents attestant de Votre statut d'entité à but caritatif et de Votre travail au profit de la communauté que Vous servez. Le Registre pourra Vous demander la provision de documents additionnels, à sa seule et entière discrétion, afin de valider Votre éligibilité.

A défaut de fournir les justificatifs requis, ou si le Registre détermine, à sa seule et entière discrétion, que Vous n'êtes pas éligible, le Registre procédera à la destruction de Vos noms de domaine en .NGO et .ONG, sans aucun remboursement.

Article .NGO/.ONG.4. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant au moins 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Article .NGO/.ONG.5. Termes réservés

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement :

- Politique du Registre : <https://thenew.org-people/about-pir/policies/registration-policy-ngo-ong/> (Reserved Names Policy)
- Termes réservés ICANN : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/ngo> <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/ong> (specification 5. schedule of reserved names)

Article .NGO/ .ONG.6. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .NGO/.ONG.7. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

.NGO : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/ngo>
.ONG : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/ong>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques tels qu'affichés sur Notre site lors de Votre commande.

Article .NGO/.ONG.8. Données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .NGO/.ONG.9. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .NGO/.ONG, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Le Registre a également mis en place une procédure RDRP (Restriction Dispute Resolution Policy) de résolution des litiges relatifs aux conditions d'éligibilité, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<https://thenew.org-people/about-pir/policies/policies-ngo-ong/restrictions-dispute-resolution-policy>

Article .NGO/.ONG.10. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .NGO/.ONG.11. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre

Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du nom de domaine.

Article .NGO/.ONG.12. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le nom de domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du nom de domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le nom de domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le nom de domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .NGO/.ONG.13. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- les informations que Vous avez saisies dans Votre demande d'enregistrement sont complètes et correctes
- à Votre connaissance l'enregistrement d'un nom de domaine n'enfreint pas les droits d'une tierce partie
- Vous n'enregistrez pas le nom de domaine dans un but frauduleux
- Vous n'utiliserez pas Votre nom de domaine afin de violer la loi applicable et les règlements en vigueur
- Votre demande d'enregistrement de nom de domaine ne viole pas et ne violera pas les termes et conditions des conditions d'enregistrement des .ONG et .NGO. Il est de Votre responsabilité de déterminer si Votre nom de domaine enfreint les droits d'une tierce partie. Il est également de Votre responsabilité de déterminer si Votre nom de domaine enfreint les critères d'éligibilité et les conditions d'enregistrement du Registre.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées et filiales, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, directeurs, préposés, cocontractants, prestataires, agents et mandataires contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel), découlant ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, notamment le choix, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, le transfert ou l'utilisation de Votre nom de domaine ou toute violation des règles régissant l'enregistrement d'un nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .NGO/.ONG.14. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou d'un tiers, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, préposés ou actionnaires, ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- conformément aux conditions générales et contrats du Registre.
- Dans le cadre de la procédure de validation

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

Vous reconnaissez que l'enregistrement des .ONG/ .NGO étant un lot techniquement lié, si le Registre entreprend une action à l'égard d'un des noms de domaine en .ONG (ou vice-versa) la même action sera inéluctablement appliquée à l'encontre du nom de domaine en .NGO (et vice-versa) même si le nom de domaine correspondant n'est pas concerné par la décision de justice ou l'ordre d'une autorité administrative indépendante.

Vous acceptez être lié aux termes et conditions de la période initiale de lancement du .NGO/.ONG incluant de manière non-limitative la procédure RDRP, les mécanismes de protection des droits et les procédures de résolution des litiges afférentes, et à reconnaître en sus que le Registre n'est pas responsable de toute perte ou dommage résultant des procédures engagées liées à la RDRP, les mécanismes de protection des droits et les procédures de résolution des différends, qui incluent de manière non limitative :

- Votre capacité ou Votre incapacité à obtenir l'enregistrement d'un nom de domaine pendant cette période,
- les résultats de tout différend concernant l'issue d'une procédure de résolution des litiges

-fin de l'annexe .NGO/.ONG-